

Élections 2016
Comité national pour la Recherche scientifique

LISTE « QUALITE DE LA SCIENCE FRANÇAISE »

Section 35 : Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art
Collège B 1 : Chargés de recherche

AMADIEU Jean-Baptiste

Chargé de recherche à « République des Savoirs » – USR 3608 (CNRS/Collège de France/ENS)

Profession de foi

La qualité des recherches menées au CNRS est reconnue ; « Qualité de la science française » (QSF) est attaché à son développement et à un partenariat renforcé avec les universités. QSF a également toujours défendu les prérogatives du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS), qui, en associant enseignants-chercheurs et chercheurs, représente à travers l'électivité de ses membres la collégialité académique dans toute sa diversité. Cette pluralité des disciplines et des approches est particulièrement appréciable dans la section 35, qui recouvre onze sections du CNU.

M'associant aux professions de foi de nos collègues **Benedetta Zaccarello** et **Guillaume Métayer** pour le collège B 1, je sollicite un mandat au CoNRS pour agir selon les principes d'impartialité, d'objectivité et de rigueur scientifique qui sont au cœur de l'action de QSF, à travers les tâches d'évaluation, de recrutement, de conseil et de prospective échues au Comité national.

Il appartient au Comité national de défendre toutes les missions du CNRS ; de mettre en valeur l'apport de ses chercheurs ; de maintenir une évaluation selon des critères qualitatifs par les pairs ; de procéder à des recrutements indépendants et guidés par la seule qualité scientifique ; de se montrer attentif aux recherches pionnières ou mal reconnues, en parant le risque de carrière bloquée pour ce motif et en proposant des entretiens avec les chercheurs les sollicitant.

Les élections au Comité national de cette année sont décisives. Le rythme soutenu des réformes récentes fait peser des incertitudes et des menaces sur la mission nationale du CNRS, dont on ne peut se résoudre à la transformation progressive en agence de moyens, et sur l'existence et la dotation de certains de nos laboratoires. Il est aussi souhaitable que les échanges entre le CNRS et les universités garantissent aux chercheurs qui le souhaitent une authentique participation à la recherche universitaire (direction de mémoires ou de thèses, validation ECTS des séminaires).

Si je suis élu, je m'engage à :

1. **Juger selon le seul critère de la qualité scientifique** des dossiers, qui inspirera et déterminera tous mes choix pour le recrutement, l'évaluation et la prospective.

2. **Respecter la juste répartition des postes** dans la section 35, aux compétences très variées, et défendre la place des disciplines rares ou pionnières, dont seul le CNRS garantit aujourd'hui la pérennité.

3. **Veiller au respect des classements scientifiques** établis par le Comité national dans les concours de recrutement.

4. **Garantir une évaluation des collègues sur la qualité** de leurs recherches et non sur des critères quantitatifs ou d'agence de notation.

5. **Assurer un rôle de vigie face aux directives du Ministère**, avec responsabilité mais aussi avec fermeté ; en exiger toutes les clarifications nécessaires et, au besoin, défendre les intérêts de nos recherches et la diversité scientifique de nos laboratoires.

Je sollicite les suffrages de celles et ceux d'entre vous qui approuvent ces principes et m'engage à veiller à la qualité et à la diversité de la recherche en philosophie, langues et littératures, musicologie et art.